

## Endettement des agents non financiers en France

1<sup>er</sup> trimestre 2017

Le 20 juillet 2017

### Croissance toujours forte de l'endettement des agents privés

#### Taux d'endettement par secteur

	Taux d'endettement (CVS hors APU), en %					
	mars-15	mars-16	juin-16	sept.-16	déc.-16	mars-17
<b>Agents non financiers privés</b>						
en % du PIB	122,5	123,6	125,1	125,7	127,9	129,6
<b>Ménages</b>						
en % du PIB	55,0	55,6	55,8	56,2	56,8	57,5
en % du revenu disponible brut	85,6	87,2	87,5	87,9	88,8	89,7
<b>Sociétés non financières</b>						
en % du PIB	67,4	68,0	69,3	69,5	71,1	72,1
en % de la valeur ajoutée	132,8	133,2	135,5	135,7	138,7	140,7
<b>Administrations publiques : dette Maastricht (non CVS)</b>						
en % du PIB	96,7	97,1	98,1	97,4	96,3	98,9

Source et réalisation : Banque de France, Insee (pour la dette publique au sens de Maastricht, le PIB, le RDB et la VA)

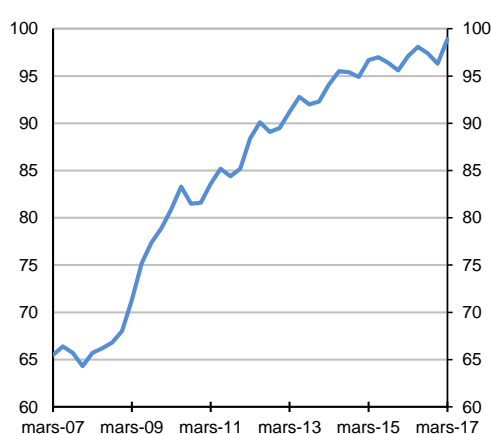
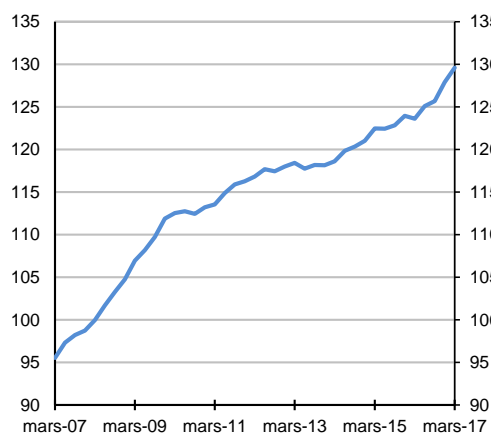
À fin mars 2017, la dette des agents non financiers privés rapportée au PIB s'établit à 129,6 %. Par rapport à fin décembre 2016, le ratio de dette progresse de 1,7 point, soit un peu moins vite qu'au trimestre précédent (+ 2,2 points). Le taux d'endettement des sociétés non financières atteint 72,1 % du PIB et celui des ménages 57,5 % du PIB. Alors que le ratio de dette des SNF augmente moins rapidement (+ 1,0 point après + 1,6 point au trimestre précédent) celui des ménages accélère légèrement (+ 0,7 point après + 0,6 point).

Par ailleurs, le ratio de dette des administrations publiques au sens de Maastricht augmente de 2,6 points pour atteindre 98,9 % du PIB.

#### Taux d'endettement par secteur (en valeur nominale, en % du PIB)

Agents privés non financiers (CVS) 

APU (dette Maastricht) 



## Encours de dette par secteurs

Encours en milliards d'euros, valeur nominale, (CVS hors APU)

	mars-15	mars-16	juin-16	sept.-16	déc.-16	mars-17
<b>Agents non financiers privés</b>	<b>2 646,0</b>	<b>2 725,2</b>	<b>2 768,4</b>	<b>2 789,7</b>	<b>2 848,5</b>	<b>2 896,9</b>
<b>Ménages</b>	<b>1 189,3</b>	<b>1 226,3</b>	<b>1 235,1</b>	<b>1 247,5</b>	<b>1 265,4</b>	<b>1 285,2</b>
<b>Sociétés non financières</b>	<b>1 456,7</b>	<b>1 499,0</b>	<b>1 533,3</b>	<b>1 542,2</b>	<b>1 583,1</b>	<b>1 611,8</b>
<i>emprunts bancaires</i>	915,5	959,2	977,6	974,4	990,4	1 008,3
<i>titres de créance</i>	541,2	539,8	555,6	567,8	592,7	603,5
<b>Administrations publiques : dette Maastricht (non CVS)</b>	<b>2 090,1</b>	<b>2 139,5</b>	<b>2 171,2</b>	<b>2 161,0</b>	<b>2 147,2</b>	<b>2 209,6</b>

À fin mars 2017, l'endettement des agents non financiers privés s'élève à 2 896,9 Mds€. Il augmente moins rapidement qu'au quatrième trimestre 2016 (+ 1,7 % après + 2,1 %). Le niveau de dette des sociétés non financières décélère (+ 1,8 % après + 2,7 %), reflétant de moindres émissions de titres. La dette des ménages progresse à un rythme trimestriel inchangé (+ 1,5 % après + 1,4 %).

La dette des administrations publiques atteint 2 209,6 Mds€. Le taux de croissance de la dette publique augmente (+ 2,8 % après -0,6 % au quatrième trimestre), en lien notamment avec la saisonnalité du calendrier d'émission de l'Agence France Trésor.

## Compléments

L'endettement des agents non financiers privés regroupe l'endettement des sociétés non financières et celui des ménages (particuliers et entrepreneurs individuels, auxquels on ajoute les institutions sans but lucratif au service des ménages –ISBLSM–, telles que les syndicats ou les associations notamment). L'endettement des ménages correspond à l'ensemble des crédits contractés auprès des intermédiaires financiers français et étrangers.

L'endettement des sociétés non financières se compose des crédits obtenus auprès des intermédiaires financiers français et étrangers et des titres de créance (principalement des obligations) émis sur les marchés financiers. La dette des sociétés non financières présentée ici ne comprend pas les opérations de prêts/emprunts entre entreprises appartenant à un même groupe. Elle est comptabilisée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement des fonds empruntés. Pour les emprunts en devises, l'encours nominal en devise est converti en euros en appliquant le taux de change de la date d'arrêtée considérée. Le montant de la dette est donc affecté par les variations du taux de change de l'euro vis-à-vis des devises de libellé des emprunts et émissions de titres de créance considérés.

Source et réalisation : Direction Générale des Statistiques